

## S.C.I.N.

### Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 13 octobre 2010 à 18 heures 30 -  
Mairie de Sausheim**

Sur convocation du 7 octobre 2010 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 13 octobre 2010 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Gérard **LAMY** avec procuration à Monsieur Albert **SCHOLER**, Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** avec procuration à Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER**, Monsieur Richard **PISZEWSKI** avec procuration à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**, Madame Raymonde **RISACHER**.

Assistaient à la séance :

- M. Laurent BENGOLD
- M. Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques
- Deux journalistes (représentant L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents et remercie M. Daniel BUX, maire de Sausheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, M. le président donne ensuite lecture des procurations et, conformément au code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.2122-23, rend compte à l'assemblée de l'exercice de la délégation que celle-ci lui a accordée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relevant de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 45 000 € hors taxes, dès lors que les crédits sont prévus au budget :

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire – objet</b>	<b>Montant HT</b>
09/06/2010	Entreprises Schwob, Cie93, Multifols, Durante, Peinturest Rénovation des sanitaires de l'école maternelle de Baldersheim	33 514,00 €
14/06/2010	Pontiggia Remplacement de sols amortissants à la colline de jeux	5 253,30 €
16/07/2010	BET Pierre Marchal Diagnostic pour le remplacement de la VMC de l'EHPAD du Quatelbach	11 000,00 €
22/07/2010	Multifols Remplacement du revêtement de sol à la salle polyvalente de Baldersheim	13 664,50 €
26/07/2010	Gustave Muller Espaces Verts Fourniture et pose d'une serre au CTM de Baldersheim	22 750,00 €
26/08/2010	Alsace Tourisme Transport à la piscine des élèves des écoles élémentaires	26 130,00 €
06/09/2010	APAVE Mission de contrôle technique pour la construction du CTM à Habsheim	4 000,00 €
06/09/2010	Dekra Mission SPS pour la construction du CTM à Habsheim	5 130,00 €
06/09/2010	Dekra Mission de contrôle technique (remplacement de la VMC à l'EHPAD du Quatelbach)	2 200,00 €
06/09/2010	Dekra Mission SPS (remplacement de la VMC à l'EHPAD du Quatelbach)	1 736,00 €
15/09/2010	Lingelheld Mise en œuvre d'enrobé type Colclair rue du Vignoble à Habsheim	7 600,00 €

Le comité syndical, à l'unanimité, lui donne acte de ce compte rendu.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 septembre 2010**

Le procès-verbal du comité syndical du 9 septembre 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 9 septembre 2010.**

**Point n° 2 : Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim – convention de mise à disposition d'agents du S.C.I.N. pour l'exercice de missions ponctuelles et d'astreintes – autorisation de signer**

Le syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim (SYMA) souhaite recourir à la mise à disposition de six agents du syndicat de communes de l'Île Napoléon, afin d'assurer son bon fonctionnement par la réalisation de missions ponctuelles et d'astreintes.

Les astreintes qui seront réalisées ont notamment pour objet l'ouverture des pistes de l'aérodrome, de 8 heures à 9 heures, tous les jours, samedi et dimanche compris, ainsi que d'autres interventions ponctuelles, le tout pendant les périodes d'absence des agents titulaires du SYMA.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à disposition permanente et immédiate de la collectivité, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de celle-ci ; la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La convention à intervenir entre le S.C.I.N. et le SYMA serait conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. Elle fixera l'ensemble des modalités de la mise à disposition des agents.

Le syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim remboursera trimestriellement au syndicat de communes de l'Île Napoléon la rémunération des agents mis à sa disposition, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que, le cas échéant, les véhicules et matériels utilisés à cette fin, sur la base des heures d'astreinte effectivement réalisées.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Autorise la signature de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux pour l'exercice de missions ponctuelles et d'astreintes pour le compte du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim, aux conditions ci-dessus énumérées ;**
- **Charge M. le premier vice-président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.**

**Point n° 3 : Grosses réparations de voirie 2009 – avenant pour modification du programme de travaux**

Par décision du 4 juin 2009, modifiée le 23 septembre 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de l'île Napoléon autorisait la signature, avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, d'un marché d'un montant de 1 073 711,98 € HT (1 284 159,53 € TTC), comportant tranche ferme et tranche conditionnelle, pour les travaux de grosses réparations de voirie 2009.

Par décision du 7 octobre 2009, l'assemblée délibérante précitée autorisait la signature d'un avenant d'un montant de 45 753,49 € HT (54 721,17 € TTC) et modifiait le programme initial portant le nouveau montant du marché à 1 119 465,47 € HT (1 338 880,70 € TTC) pour les deux tranches.

Cette opération a été reprise par le S.C.I.N., devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 compétent en matière de conception et réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Sur décision des communes membres du syndicat, de nouvelles modifications du programme ont été apportées, sans incidence financière sur le montant global du marché. Suite à de forts orages dans les collines de Habsheim et Rixheim, des chemins ruraux ont ainsi été remis en état ; sur le ban communal de Dietwiller, la couche de roulement d'un chemin rural a également été reprise. Il y a lieu de formaliser ces changements.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les modifications apportées au programme initial des travaux du programme de G.R.V. 2009 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.**

**Point n° 4 : Habsheim – réaménagement de la rue du Champ des Dîmes – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N. souhaite enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue du Champ des Dîmes à Habsheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain des lignes de télécommunication existantes à cet endroit.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 1 709,50 € HT (2 044,56 € TTC) pour les études et à 4 294,40 € HT (5 136,10 € TTC) pour les travaux de câblage et la conduite d'opération ; l'ensemble sera préfinancé par France Télécom.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Champ des Dîmes à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 5 : Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (entrée Sud) – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Giamberini et Guy**

Par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 32 678,64 € HT (39 083,65 € TTC) avec l'entreprise Giamberini et Guy de Turckheim dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Habsheim.

Cette opération a été reprise par le S.C.I.N., devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 compétent en matière de conception et réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Les travaux du marché initial, doivent aujourd'hui faire l'objet d'adaptations techniques, demandées par la commune. Ces prestations supplémentaires consistent à réaliser un engazonnement, suite à la création de places de stationnement en dalles gazon.

Le coût de ces prestations supplémentaires est chiffré à 2 448,00 € HT (2 927,81 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 35 126,64 € HT (42 011,46 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 7,49 % du montant initial du marché. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 4 octobre 2010, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-044 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 2 448,00 € HT (2 927,81 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Giamberini et Guy de**

*Turckheim dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Habsheim ;*

- ***Dit que les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à 2317-044 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative ;***
- ***Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

**Point n° 6 : Rixheim – réaménagement de la rue Jean Jaurès – résultat de la consultation et attribution du lot n° 1**

L'opération de réaménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim a été retenue au titre des travaux 2010.

Le lot n° 1 : voirie et réseaux divers, déclaré infructueux lors de la consultation initiale, a fait l'objet d'une nouvelle consultation selon la procédure adaptée, conformément à la décision du comité syndical du 9 septembre 2010.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 6 octobre 2010, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

**Lot 1 – voirie et réseaux divers**

Entreprise Screg Est de Sainte-Croix en Plaine, pour un montant de 249 974,00 € HT (298 968,90 € TTC).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- ***Prend acte du résultat de la consultation ;***
- ***Décide d'attribuer le marché relatif aux travaux de V.R.D. de la rue Jean Jaurès à Rixheim, à l'entreprise Screg Est pour un montant de 249 974,00 € HT (298 968,90 € TTC) ;***
- ***Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

**Point n° 7 : Rixheim – réaménagement de la rue Jean Jaurès – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N. souhaite enfouir certaines lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim.

La société Numéricâble a donc été invitée à produire une offre de prix pour la mise en souterrain des lignes de vidéocommunication.

Les prestations attendues de cette société, sont chiffrées à 5 719,10 € HT (6 840,04 € TTC) pour les études, les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux de voirie qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Numéricâble dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 8 : Sausheim – aménagement du parking du cimetière – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Screg Est**

Par décision du 9 septembre 2010, l'assemblée délibérante du S.C.I.N. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 155 986,50 € HT (186 559,85 € TTC) avec l'entreprise Screg Est de Sainte-Croix en Plaine pour l'aménagement du parking du cimetière à Sausheim.

Les travaux du marché initial doivent aujourd'hui faire l'objet d'une adaptation technique, demandée par la commune. Cette prestation consiste à ajouter des bornes lumineuses sur la bande verte, côté habitations.

Le coût de ces prestations supplémentaires s'élève à 10 360,00 € HT (12 390,56 € TTC) portant le nouveau montant du marché à 166 346,50 € HT (198 950,41 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 6,64 % du montant du marché initial. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 30 septembre 2010, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 10 360,00 € HT (12 390,56 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Screg Est pour l'aménagement du parking du cimetière à Sausheim ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-31001 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 9 : Sausheim – réaménagement de la rue de Baldersheim –  
avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Ganter Lavigne**

Par délibération du 27 mai 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. autorisait la signature, avec l'entreprise Ganter Lavigne, d'un marché d'un montant de 772 785,00 € HT (924 250,86 € TTC) pour la tranche ferme et de 5 608,00 € HT (6 707,17 € TTC) pour la tranche conditionnelle, dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Baldersheim à Sausheim.

Cette opération a été reprise par le S.C.I.N., devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 compétent en matière de conception et réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Les travaux du marché initial, doivent aujourd'hui faire l'objet d'adaptations techniques, demandées par la commune. Ces prestations supplémentaires consistent en :

- La pose d'un collecteur d'eaux usées – qui sera remboursé par le SIVOM – permettant l'assainissement des parcelles constructibles ;
- La réalisation des branchements privatifs desdites parcelles.

La commune de Sausheim a également décidé de supprimer la tranche conditionnelle qui consistait à créer des massifs décoratifs en entrée de ville.

Le coût de ces prestations supplémentaires est chiffré à 22 525,20 € HT (26 940,14 € TTC) portant le nouveau montant du marché à 795 310,20 € HT (951 191,00 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 2,91 % du montant du marché initial (programme 2009 + programme 2010) et une augmentation du délai d'exécution d'une durée de 15 jours calendaires. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 30 septembre 2010, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 22 525,20 € HT (26 940,14 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Ganter Lavigne pour le réaménagement de la rue de Baldersheim à Sausheim ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-019 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 10 : Habsheim – extension et renforcement de l'isolation thermique de l'école élémentaire Nathan Katz – avenants à souscrire avec différentes entreprises**

En séance du 19 avril 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux d'extension et de renforcement de l'isolation thermique de l'école Nathan Katz à Habsheim.



Le projet a fait l'objet d'adaptations par rapport au marché initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique. Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Marques de Colmar, attributaire du lot 5 « plâtrerie – isolation ». L'avenant d'élève à - 576,40 € HT (reprises et raccords de plâtre en moins, suppression de l'habillage de gaines de ventilation) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 9,33 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 598,47 € HT ;
- L'entreprise CET de Burnhaupt-le-Haut, attributaire du lot 6 « électricité ». L'avenant s'élève à 5 769,59 € HT (alimentation électrique de 12 volets, prises électriques et réseaux complémentaires, rajout de luminaires, plus-value pour le câblage de la pompe à chaleur) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 21,41 % et fixant le nouveau montant du marché à 32 713,59 € HT ;
- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 8 « plomberie – sanitaires ». L'avenant s'élève à 968,70 € HT (déplacement d'un évier avec meuble, remplacement des pipes des 7 WC existants) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,86 % et fixant le nouveau montant du marché à 26 062,60 € HT ;
- L'entreprise Marchand de Turckheim, attributaire du lot 9 « menuiserie bois ». L'avenant s'élève à 1 001,80 € HT (caissons de volets roulants et d'habillage de tuyauteries supplémentaires, nouveau plafond dans toilettes enseignants) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,42 % et fixant le nouveau montant du marché à 30 303,30 € HT ;
- L'entreprise Krill T.P. de Pulversheim, attributaire du lot 15 « VRD – aménagements extérieurs ». L'avenant s'élève à 1 353,00 € HT (canalisations d'évacuation d'eaux pluviales supplémentaires) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 13,62 % et fixant le nouveau montant du marché à 11 289,00 € HT.

Ces projets d'avenants ont été soumis le 4 octobre 2010 à la commission M.A.P.A. qui a émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31005 du budget primitif 2010.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les avenants susvisés, d'un montant total de 8 516,69 € HT (10 185,96 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,31 % et fixant le nouveau montant global du marché à 658 324,37 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 11 : Habsheim – rénovation thermique de l'école maternelle Saint-Martin – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

L'opération de renforcement de l'isolation thermique et de remplacement du chauffage de l'école maternelle Saint-Martin a été retenue pour l'année 2011 au titre du

programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon. Les travaux envisagés consistent pour l'essentiel à :

- La rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment qui comprend la mise en place d'une isolation thermique extérieure, le remplacement des châssis vitrés et des verrières, le remplacement du chauffage électrique actuel par un système de chauffage sur pompe à chaleur et l'installation d'une V.M.C. double flux ;
- La mise en conformité de l'accessibilité par la création d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du S.C.I.N. ont estimé le coût des travaux à 270 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée pour désigner le maître d'œuvre en charge de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-51103 du budget primitif.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation établie par les services du syndicat, qui s'élève à 270 000,00 € HT pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Saint-Martin de Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

**Point n° 12 : Sausheim – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration – composition du jury de concours**

Par décision du 7 octobre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. avait approuvé la composition et désigné en son sein les membres appelés à siéger au jury de concours pour la construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration à Sausheim.

Dans l'intervalle, c'est la communauté d'agglomération M2A, issue de la fusion de différentes collectivités de la région mulhousienne, dont la C.C.I.N., qui a repris la compétence liée à ce projet. Elle a souhaité ensuite, confier au S.C.I.N. la maîtrise d'ouvrage de l'opération, à travers une convention.

Le maître d'ouvrage ayant changé, il y a lieu, aujourd'hui, de redéfinir la composition du jury et de désigner les membres issus du comité syndical qui seront amenés à y siéger.

Les articles 22 et 24 du code des marchés publics définissent la constitution des commissions spécifiques, dont le jury de concours, lequel avait été arrêté comme suit par le conseil communautaire :

- M. le président, ou son représentant ;
- **Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du comité syndical** (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste) ;
- Eventuellement deux personnalités désignées par le président et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (C.A.F., P.M.I., etc.) ;
- Quatre maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études, présentant la qualification professionnelle exigée.

S'agissant des émoluments aux maîtres d'œuvres et/ou bureaux d'études, ils sont fixés à 95,00 € HT de l'heure.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Fixe la composition du jury de concours « construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration à Sausheim » telle que détaillée ci-dessus ;**
- **Désigne en son sein les membres du jury précité, à savoir :**
  - o **Représentant le président : M. Georges OTTENWAEELDER**
  - o **Membres titulaires**
    - **M. Daniel BUX**
    - **M. Jean-Pierre BARI**
    - **M. Robert RISS**
    - **M. Guy OMEYER**
    - **M. Pierre LOGEL**
  - o **Membres suppléants**
    - **M. Olivier BECHT**
    - **M. Jean-Claude NIEDERGANG**
    - **M. Philippe WOLFF**
    - **M. Bernard NOTTER**
    - **M. Bernard HELL**
- **Décide de fixer à 95,00 € HT de l'heure les honoraires à verser aux maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études membres du jury.**

**Point n° 13 : Sausheim – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration – constitution d'une commission technique**

Par décision du 4 novembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. avait constitué une commission technique destinée à préparer les travaux du jury de concours appelé à statuer dans le cadre du projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration à Sausheim.

Les trois maîtres d'œuvres retenus à l'issue de la première phase doivent rendre leur projet d'ici la fin de l'année et le jury se réunira à nouveau pour désigner le lauréat.

Il est donc proposé au comité syndical de reconduire la commission précitée, dont le rôle se limitera à une analyse objective et strictement factuelle des dossiers. Celle-ci serait composée de :

- M. Laurent BENGOLD ;
- M. Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques ;
- M. Bernard GLANZ, responsable du service bâtiments ;
- Melle Marilyn BOEGLER, responsable juridique ;
- Mme Annick RUEF, de la société Samop, mandatée architecte programmatrice dans le cadre de l'étude de faisabilité de cette opération.

S'agissant des émoluments de cette dernière, ils avaient été fixés à 65,00 € HT de l'heure. Il est proposé de les reconduire.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la création et la composition, telle que ci-dessus détaillée, de la commission technique pour le projet d'aménagement d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration à Sausheim.**
- **Décide de fixer à 65,00 € HT de l'heure les honoraires à verser au programmatrice.**

**Point n° 14 : Sausheim – remplacement de la chaudière de la mairie – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Brumer**

En séance du 9 septembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'entreprise Brumer de Pfastatt, le marché pour les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie de Sausheim.

A la demande de la commune, les travaux prévus feront de prestations supplémentaires. Celles-ci consistent à remplacer les ventilo-convecteurs de la salle du conseil municipal par des radiateurs décoratifs.

Les prestations nouvelles sont évaluées à 4 995,00 € HT, correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,15 % et fixant le nouveau montant du marché à 49 779,00 € HT. Un projet d'avenant a été soumis le 4 octobre 2010 à la commission M.A.P.A., qui a émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31006 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 4 995,00 € HT (5 974,02 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Brumer pour les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie de Sausheim ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31006 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative ;**

- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 15 : Sausheim – remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Kleinhenny**

En séance du 9 septembre 2010, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'entreprise Raymond Kleinhenny d'Illzach, le marché pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie de Sausheim.

A la demande de la commune, les travaux prévus feront l'objet d'adaptations techniques par rapport au marché initial. Ces adaptations consistent à remplacer les volets roulants du rez-de-chaussée.

Les prestations nouvelles sont évaluées à 6 318,00 € HT, correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,96 % et fixant le nouveau montant du marché à 85 718,00 € H.T.

Ce projet d'avenant a été soumis le 4 octobre dernier à la commission M.A.P.A., qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31004 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 6 318,00 € HT (7 556,33 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Raymond Kleinhenny pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie de Sausheim ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31004 du budget primitif 2010, à travers une décision modificative ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 16 : Sausheim – rénovation de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques au centre technique municipal – attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

L'opération de rénovation de la toiture du centre technique municipal de Sausheim avec installation de panneaux photovoltaïques a été retenue pour l'année 2010 au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Ce projet, qui constitue l'un des axes majeurs de la politique de développement durable menée par le syndicat pour le compte de la commune, nécessite de s'associer les compétences d'un groupement de maîtrise d'œuvre, composé notamment d'un architecte avec un bureau d'études hautement qualifié dans ce domaine.

Lors de sa séance du 12 juillet 2010, l'assemblée délibérante du S.C.I.N. a ainsi été informée de la nécessité d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure adaptée. Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- Domaine fonctionnel : bâtiment, sous section réhabilitation d'ouvrage de bâtiment ;
- Mission DIAG permettant de déterminer la faisabilité de l'opération afin d'étudier les solutions techniques les plus appropriées pour assurer la pérennité de l'ouvrage et obtenir un résultat optimal concernant l'exploitation de l'énergie ;
- Mission de base comprenant les éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et VISA ;
- Mission complémentaire : OPC.

Estimation prévisionnelle des travaux : 1 600 000 € HT.

Le groupement de maîtrise d'œuvre aura pour mission, en tranche ferme, d'effectuer un diagnostic complet de la toiture, d'étudier la faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de définir la rentabilité ainsi que le coût financier de cette opération.

A l'issue du diagnostic, il pourra être confié au groupement de maîtrise d'œuvre en tranche conditionnelle 1, une mission de base avec étude d'exécution et de synthèse conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 et de son décret d'application du 29 novembre 1993.

Conformément à l'article 72 du code des marchés publics, l'exécution de la tranche conditionnelle sera subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire du marché.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 juillet 2010. A l'issue de la date limite de remise des offres, le 13 septembre 2010 à 11 heures, 6 groupements de maîtrise d'œuvre avaient remis une proposition.

Lors des séances des 23 et 30 septembre 2010, la commission M.A.P.A. a analysé l'ensemble des offres reçues.

Elle a rendu un avis favorable à l'attribution du marché au groupement de maîtrise d'œuvre suivant :

- OTE Ingénierie (mandataire) pour les spécialités « structure », « économie de la construction » et « électricité » ;
- Klein/Baumann (architecte cotraitant) ;
- Ecotral (cotraitant spécialisé en photovoltaïque).

Ce groupement a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 21 209,52 € HT en tranche ferme et 84 310,48 € HT en tranche conditionnelle, soit un total tranche ferme et tranche conditionnelle de 105 520,00 € HT (126 201,92 € TTC).

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation ;**
- **Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques au centre technique municipal de Sausheim, au groupement susmentionné, pour un montant de 21 209,52 € HT (25 366,59 € TTC) en tranche ferme et 84 310,48 € HT (100 835,33 € TTC) en tranche conditionnelle 1 ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 17 : Equipements communautaires petite-enfance et périscolaire à Sausheim, Rixheim et Dietwiller – avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée – autorisation de signer**

Par décision du 12 juillet 2010, le comité syndical avait approuvé la signature, avec la communauté d'agglomération M2A, d'une convention de maîtrise d'ouvrage désignée nommant le S.C.I.N. maître d'ouvrage opérationnel des quatre opérations suivantes :

- La construction d'un ensemble périscolaire, petite enfance, salle associative et parkings à Rixheim Entremont ;
- La construction d'une structure d'accueil périscolaire à Sausheim ;
- La construction d'une structure d'accueil périscolaire et petite enfance à Rixheim Ile Napoléon ;
- La construction d'une école et d'un périscolaire à Dietwiller.

La participation de M2A à ces projets est fixée forfaitairement à 13 142 549,00 €. La convention dispose toutefois que le montant de la participation de M2A sera corrigé par avenant afin d'intégrer les dépenses d'études et d'honoraires qui auront été payées directement par cette dernière entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et la date de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage désignée.

Ces dépenses s'élèvent à 149 753,30 € TTC, soit 126 568,49 € après déduction du fond de compensation de la TVA. En conséquence, le montant total de la participation de M2A est ramené à 13 015 980,51 €.

L'avenant à intervenir a pour objet d'actualiser la participation de M2A, ainsi que les montants prévus aux échéanciers de versement, et ce conformément aux dispositions de la convention de maîtrise d'ouvrage désignée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer l'avenant à intervenir avec la communauté d'agglomération M2A, dans le cadre de la convention susvisée.**

**Point n° 18 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs pour Baldersheim et Battenheim – année scolaire 2010-2011**

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités qui seront proposées pour l'accueil de loisir sans hébergement des communes de Baldersheim et Battenheim :

**Accueil de loisirs de Baldersheim**

Année scolaire 2010-2011 : Toussaint, carnaval, Pâques et juillet

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
16,25 €	17,10 €	17,90 €	21,35 €

**Accueil de loisirs de Battenheim**

Année scolaire 2010-2011 : Toussaint, carnaval, Pâques et août

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
16,25 €	17,10 €	17,90 €	21,35 €

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim ou Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui s'applique. Le revenu des familles et le nombre d'enfant sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs ci-dessus détaillés.**

**Point n° 19 : Régie de recettes de l'association « L'Ile aux Copains » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs et de séjours – année 2010-2011**

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -



Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités qui seront proposées par l'association l'Île aux Copains pour la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 :

### Séjours

#### **Escapade à Disneyland Paris – 26 & 27 octobre 2010**

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
10 – 13 ans	90 €	95 €	100 €	130 €

Escapade de 2 jours vers les sites de loisir du parc Disneyland Paris. Hébergement d'une nuit dans un hôtel du parc d'attractions. 15 places.

#### **Nuit magique à Europapark – 20 & 21 décembre 2010**

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
10 – 15 ans	60 €	65 €	70 €	100 €

Escapade de 2 jours à Europapark. Hébergement d'une nuit dans un hôtel du parc d'attractions. 15 places.

#### **Séjour « multigliss » – Fresse sur Moselle (Vosges) – 28 février au 4 mars 2011**

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 15 ans	132 €	134 €	138 €	160 €

Découverte des disciplines sportives hivernales (ski, snowboard, raquettes) et des activités artisanales liées à la région. 21 places.

#### **Mini-séjour « grand air » 1 – Fresse sur Moselle (Vosges) – 18 au 21 avril 2011**

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
6 – 9 ans	60 €	62 €	68 €	100 €

Hébergement au centre d'accueil « La Colline ».

Sport (équitation, tir à l'arc, escalade, randonnées, roller), animations (dont soirée à thèmes) et découverte des spécialités du terroir (sabotier, confiserie, chèvrerie, musée des minéraux, etc.). 15 places.

#### **Mini-séjour « grand air » 2 – Fresse sur Moselle (Vosges) – 26 au 29 avril 2011**

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
10 – 14 ans	60 €	62 €	68 €	100 €

Hébergement au centre d'accueil « La Colline ».

Sport (équitation, tir à l'arc, escalade, randonnées, roller), animations (dont soirée à thèmes) et découverte des spécialités du terroir (sabotier, confiserie, chèvrerie, musée des minéraux, etc.). 15 places.

## A.L.S.H.

### Loisirs extra – saison 2010-2011 – 4 octobre 2010 au 24 juin 2011

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
3 – 16 ans	21 €	22 €	25 €	30 €

Découverte d'activités sportives et culturelles encadrées par des intervenants extérieurs.

### Mercredi « gliss » - demi-journée de ski

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
6 €	7 €	8 €	10 €

### Stages découverte printemps 2011 – 18 au 21 avril 2011 et 26 au 29 avril 2011

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
3 – 16 ans	40 €	42 €	44 €	50 €

Découverte d'activités sportives et culturelles encadrées par des intervenants extérieurs.

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui s'applique. Le revenu des familles et le nombre d'enfant sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs ci-dessus détaillés.**

### **Point n° 20 : Divers**

Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 17 novembre 2010 à 18 heures 30, en mairie d'Illzach. Il sera précédé, à 17 heures 30, au même endroit, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Sausheim, le 13 octobre 2010